

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 52/1961 (1961)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avait demandé à l’Institut de pédagogie curative de trouver une formule qui permit à ces enseignants de se préparer au diplôme de pédagogie curative tout en continuant à faire leur école. Pendant trois ans, des cours théoriques et des exercices pratiques furent organisés à Lucerne même, sous la direction de professeurs de l’Institut, pendant les heures où les maîtres étaient libres. Les candidats, d’autre part, préparèrent à domicile des séminaires et des exercices pratiques et firent des stages dans des classes spéciales durant les vacances. Après trois ans de cette formation méritoire, 22 candidats passèrent leurs examens à Fribourg, non sans avoir suivi encore une semaine de répétitions à l’Institut de pédagogie, à un rythme de 8 heures par jour. Les modalités de l’examen furent en tous points les mêmes que pour les étudiants qui suivent le cours normal prévu par le programme régulier. Le certificat qu’ont obtenu ces candidats leur confère le titre de maître diplômé pour l’enseignement dans les classes spéciales. On signalera cette innovation à deux titres : tout d’abord pour souligner l’originalité de sa formule, puis ensuite et surtout pour relever le courage et le zèle de ces 22 candidats qui ont accepté l’effort considérable de mener à bien parallèlement la conduite d’une classe et la préparation à un examen.

Comme chaque année, l’Université a été le cadre de nombreuses manifestations scientifiques et culturelles. On citera parmi celles-ci une semaine de missiologie consacrée au thème de « l’introduction des missions dans l’Eglise » et le grand congrès international de « Pax Romana » réunissant 500 participants venus de tous les points du monde pour discuter de la position de l’étudiant ou de l’intellectuel catholique dans le monde d’aujourd’hui. D’éminents conférenciers, parmi lesquels on citera M. Veronese, directeur de l’Unesco, et M. Pfimlin, ancien président du Conseil des ministres français, apportèrent leur contribution à ces rencontres. A l’occasion de celles-ci et durant tout l’été, l’Université a abrité une grande exposition intitulée « Art et liturgie 1961 ». Cette manifestation avait pour but de montrer ce que l’on fait aujourd’hui en Suisse, en art sacré, sur le plan de l’architecture, de la sculpture, du vitrail, de la peinture, de l’orfèvrerie et des ornements d’église. On relèvera, en outre, sans s’y attarder puisque cela a fait l’objet d’un article dans le présent volume des « Etudes pédagogiques », l’organisation d’un cours propédeutique de sciences politiques pour étudiants congolais.

PAUL ESSEIVA

Genève

Département

Le projet de réforme de l’enseignement secondaire inférieur et des classes supérieures primaires (degrés 7, 8 et 9), largement répandu, a fait l’objet d’un examen de la part de l’Union famille-école et de la Fédération des syndicats patronaux. Un point surtout retient l’atten-

tion et est discuté : la septième non différenciée. Les rapports de ces deux groupements nous sont parvenus en fin d'année scolaire : leur étude détaillée aura lieu l'année scolaire prochaine.

En attendant, une commission élabore le programme des nouveaux types de classes. Elle a pour base les travaux des commissions qui avaient étudié la création d'un « tronc commun ».

L'ouverture de classes expérimentales pour les jeunes filles et les garçons, décidée en principe, est reportée à septembre 1962, toutes les conditions nécessaires — y compris les locaux — n'étant pas remplies pour que l'essai soit probant.

La loi sur l'instruction publique a été modifiée en ce qui concerne la scolarité obligatoire. Elle régularise les dispenses d'âge pour l'admission à l'école (avant l'âge de 6 ans révolus) et prévoit, en conséquence, qu'un élève ayant achevé le neuvième degré à 14 ans et demi peut entrer en apprentissage. En revanche, les libérations d'élèves atteignant 15 ans révolus et qui n'ont pas terminé la neuvième, sont supprimées dès le 1^{er} juillet 1961 ; précédemment, il suffisait de l'attestation d'un patron engageant l'adolescent le jour de ses 15 ans pour qu'il quitte sa classe. Seules les propositions des services de l'office de la jeunesse permettront, dans des cas très spéciaux, de libérer par anticipation de l'école.

La démocratisation de l'enseignement reste un des principaux objectifs du département. Les bourses et subsides attribués par le département aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'université ont passé, de 1957 à 1960, d'un montant total de 414 968 fr. à 999 067 fr., non compris les bourses accordées aux apprentis des écoles ou des entreprises par l'office cantonal de la formation professionnelle, qui représentent quelque 140 000 fr. Cet effort, si considérable soit-il, semble encore insuffisant : une somme de 100 000 fr. est demandée, sur le boni du compte d'Etat de 1960, pour augmenter le montant des bourses d'entretien (100 fr. par mois, qui serait porté à 150 fr.). Des groupements politiques proposent de nouveau la gratuité des études secondaires supérieures et universitaires et l'introduction du présalaire, bien que l'Union nationale des étudiants de Suisse désapprouve l'institution de ce dernier.

Le Conseil d'Etat a présenté le 9 mai 1961 au Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire de 9 634 500 fr. pour travaux et dépenses d'utilité publique, à prélever sur le bénéfice de trésorerie de l'exercice 1960 (15 769 125.19 fr.). Plusieurs des dépenses envisagées concernent des œuvres sociales (500 000 fr. pour l'équipement de la Maison des jeunes ; 100 000 fr. pour compléter les bourses ; 175 000 fr. pour le foyer des adolescentes perturbées ; 240 000 fr. pour la fondation du Centre universitaire catholique ; 200 000 fr. pour le Centre de Drize recevant les boursiers de pays en voie de développement). Une autre — 75 000 fr. — permettrait de compléter les subventions accordées aux communes pour l'équipement de nouvelles écoles primaires. Cent soixante mille francs permettraient d'achever le Centre d'observation de Conches pour les élèves des écoles primaires. Enfin, ce crédit comprend aussi une série de dépenses en faveur de l'université (100 000 fr. pour le rééquipement de laboratoires ; 115 000 fr. pour

celui du centre de zootechnie de la faculté de médecine ; 100 000 fr. pour les installations de physique nucléaire ; 250 000 fr. pour le transfert de l'Observatoire hors de la ville ; 250 000 fr. pour le transfert de l'institut d'anthropologie ; 500 000 fr. pour une annexe à la station de zoologie expérimentale...).

Mais ce ne sont pas les seuls crédits demandés. Le 28 février 1961, le Conseil d'Etat a approuvé un projet comprenant un total de dépenses de 492 945 000 fr. Plusieurs d'entre elles complètent des grands travaux votés en 1956 et qui sont en cours d'exécution. Sur ce demi-milliard, 1 million concerne le foyer des Ormeaux pour adolescents, 65 millions les écoles secondaires et professionnelles, 3 millions la maison des études pédagogiques primaires, 5, l'aide aux communes, notamment pour la construction de nouvelles écoles ; 2,5 millions, la cité universitaire ; 3,5, le Bureau international d'éducation et l'exposition permanente de l'Instruction publique ; 2,8, l'institut des sciences de l'éducation ; 9, l'école de médecine ; 5,5, l'école de chimie et de pharmacie ; 1,3, l'institut de médecine dentaire...

La commission du Grand Conseil a entrepris l'étude de ce projet de loi. La sous-commission qui s'occupe des bâtiments secondaires et universitaires, s'est demandé si les projets étaient suffisants étant donné le développement continu du canton ; c'est dire que l'accueil fait aux demandes relatives à l'enseignement est tout à fait compréhensif.

L'attitude d'une minorité d'adolescents donne toujours des soucis au département et aux services de l'office de la jeunesse. Un effort considérable se poursuit, dont il a été question déjà dans la chronique de l'an dernier. Certains des crédits mentionnés plus haut prouvent combien les autorités désirent préserver la jeunesse de certains écarts. De tous les côtés, des initiatives privées lancent des projets de centres de loisirs. Il a paru utile au chef du département de créer une commission de coordination, et un des maîtres de gymnastique, M. Charles Légeret, a été chargé d'une mission pour l'étude des problèmes posés par les loisirs de la jeunesse.

Enseignement primaire

Après la forte augmentation des effectifs due à la natalité depuis 1942 et dont le maximum avait été atteint en 1944 (2724 naissances), il semblait qu'on pourrait recevoir à l'école, sans trop de difficultés, les enfants immigrés à Genève avec leurs parents. Les effectifs restaient à peu près stables dans l'enseignement primaire (20 223 élèves en 1957 ; 20 483 en 1960). Cependant, le nombre des classes a passé de 772 à 791 pendant ces quatre années.

Mais voici qu'une nouvelle augmentation massive va avoir lieu, les naissances ayant de nouveau atteint des chiffres que Genève n'avait pas connus : 2938 naissances en 1957, 3123 en 1958, 3308 en 1959, 3425 en 1960. C'est une nouvelle source de problèmes pour l'enseignement primaire dès 1962 et pour l'enseignement secondaire dès 1969.

Le recrutement du corps enseignant, bien qu'il s'améliore quelque peu, ne permet pas d'envisager un retour prochain à une situation normale. A côté des 523 instituteurs et maîtresses du cadre régulier,

il faut garder en fonction 23 retraités et chargés de classes, 14 candidats et 232 suppléants. Un examen de culture générale a été mis au point à l'intention des personnes qui désireraient faire carrière dans l'enseignement enfantin mais qui ne possèdent pas les titres requis.

M. Gustave Lecoultre, inspecteur d'écoles, a donné sa démission au terme d'une belle carrière de 45 années. Son successeur sera M. Jean Pellet, instituteur, licencié ès sciences de l'éducation, assistant à la direction des études pédagogiques. M. Lucien Dunand, maître de travaux manuels dans l'enseignement secondaire, a été nommé inspecteur de cette spécialité pour les enseignements primaire et secondaire.

Les communes, parfois avec l'aide acerue de l'Etat, mettent à disposition de nouvelles écoles ou font intreprendre leur construction. En 1960-1961, les écoles suivantes ont été occupées : à Cointrin, 6 classes primaires et 2 enfantines ; à Genthod, 3 classes enfantines ; à Chêne-Bourg, 3 classes enfantines ; à Veyrier, 3 classes primaires et 1 enfantine ; à La Plaine, 1 classe primaire. En ville, à Contamines, trois pavillons, dont un seul a été occupé.

L'Etat a achevé le Centre d'observation de Conches, de 4 classes ; il a été remis au département en janvier 1961. Ce centre est destiné aux enfants d'intelligence normale signalés au service médico-pédagogique pour troubles complexes du comportement nécessitant une observation prolongée. Trois classes, dont une semi-enfantine, ont pu être occupées immédiatement. Les salles qu'elles avaient à la Maison des Charmilles permettent d'agrandir cet internat. Les enfants sont suivis dans le nouveau centre par les instituteurs et par une équipe composée d'un médecin, d'un psychologue, d'une assistante sociale, d'une logopédiste et d'une rythmicienne.

Plusieurs autres écoles seront à dispositon à la rentrée de septembre 1961 : à Carouge dans les « tours », à Thônex. L'Etat, qui ne peut pas encore renoncer à l'école primaire de Sécheron, occupée par les classes de jeunes filles de l'école supérieure de commerce, construit des pavillons aux Cropettes et à Saint-Jean pour les écoliers de l'école primaire. D'autres projets sont à des stades plus ou moins avancés : aux Acacias, aux Charmilles, dans la campagne de Budé (Ville de Genève), à Aïre (commune de Veyrier), à Onex.

Le matériel didactique mis à disposition du corps enseignant s'enrichit. A côté de celui que fournit le centre de documentation pédagogique dirigé par le professeur Samuel Roller, l'Union des instituteurs a créé un centre d'information qui diffuse un bulletin dont le premier numéro a paru en novembre 1960. Une commission prépare des feuillets de documentation en vue de l'enseignement scientifique.

Les parents et le grand public ont pu se rendre compte du travail considérable accompli par les autorités scolaires et le corps enseignant en visitant la très belle exposition « Notre école primaire », limitée aux degrés 2, 3 et 4, ouverte du 28 avril au 14 mai au Musée d'art et d'histoire. Pour beaucoup de visiteurs ce fut une révélation, les enfants étant incapables de donner à leurs parents une idée de ce qu'ils font en classe ainsi que des méthodes employées.

Signalons enfin que des élèves primaires et secondaires des derniers degrés de la scolarité obligatoire ont eu le privilège de bénéficier

de la touchante invitation des autorités glaronnaises, en remerciement de l'aide apportée à la reconstruction de Glaris, après l'incendie des 10-11 mai 1861.

Enseignement secondaire

Les effectifs ne cessent d'augmenter peu ou prou dans toutes les écoles.

Les évolutions les plus remarquables sont celles du technicum et de l'école complémentaire professionnelle.

L'école supérieure technique (ex-technicum), suivie par 97 élèves en 1940, en a 1160 en 1961 et, avec le technicum du soir ouvert en 1958, 1310. Pour la rentrée de septembre 1961, le total des élèves inscrits est de 1618. On en prévoit 1825 pour septembre 1962. C'est, en partie, le résultat de la propagande faite pour pallier le manque de techniciens.

L'école complémentaire professionnelle a reçu 2750 élèves en 1960-1961. En cinq ans, l'augmentation est d'environ 700 apprentis. Trois mille sont prévus pour 1961 ; 4000, pour 1964.

Les travaux de construction suivent péniblement un tel rythme. Si la première étape de l'école de jeunes filles de la Florence sera prête pour septembre 1961, de façon que 6 classes de l'école supérieure et 4 de l'école ménagère s'y installent, dans d'autres secteurs on se trouve devant de graves difficultés : les étapes de la reconstruction de l'école supérieure technique et de l'école d'horlogerie entraînent la démolition d'une partie du vieux bâtiment. Où loger les classes qui s'y trouvent et celles à ouvrir en attendant ? Ce sont des problèmes délicats.

La construction de la nouvelle école supérieure de commerce durera plusieurs années. Or, en 4 ans, le nombre de ses classes a passé de 59 à 87 alors qu'un seul local nouveau a été mis à disposition.

La division supérieure du collège occupera à elle seule, dès septembre 1961, le bâtiment central de la rue Théodore-de-Bèze. Les dernières classes de la division inférieure doivent émigrer. De nouveaux pavillons seront édifiés à l'Aubépine. La Ville et la direction de l'enseignement primaire recevront de nouveau 6 classes dans des bâtiments primaires, en attendant.

Les plans sont établis pour les écoles d'art. Les crédits ont été demandés pour les écoles secondaires inférieures, pour l'école complémentaire professionnelle dans les programmes de grands travaux.

Mais, en attendant les réalisations, il faut s'ingénier à utiliser les locaux au maximum ce qui crée des difficultés au bureau des horaires.

Le décanat de la section classique du collège a été confié à M. Marc Chouet ; il remplace M. Jean Artus, qui avait atteint l'âge fatidique de la retraite. M. Jacques Buenzod est devenu maître principal du groupe de l'Aubépine.

A l'école supérieure de jeunes filles, M^{me} Jacqueline Juillard-Brichet deviendra maîtresse principale du nouveau bâtiment de la Florence. M^{me} Molly Boehm sera, à sa place, maîtresse principale des pavillons de la place Sturm.

M. Albert Dentan, qui fut doyen à l'école supérieure technique et

assura l'intérim de la direction de l'école des arts et métiers, a démissionné pour raison d'âge. M. Henri Copponeix a aussi résigné son décanat et sera remplacé par M. Marcel Mabille.

M. Georges Chapot, chef des études de l'école normale de dessin, quitte cette fonction après une carrière de quarante-cinq années. Artiste distingué, excellent pédagogue, il fut successivement instituteur, maître de dessin dans l'enseignement secondaire, inspecteur de dessin des écoles primaires et secondaires. Il a contribué d'une façon remarquable à la réforme de notre enseignement du dessin.

La formation des maîtres secondaires, fixée par des règlements de 1941, 1942 et 1943, n'est plus suffisante. Les circonstances, surtout le fait que quelques étudiants doivent être chargés d'enseignement avant d'avoir terminé leur licence, rendent certaines dispositions caduques ; ou, tout au moins, il paraît vexatoire à des suppléants qui ont enseigné plusieurs années de commencer ensuite un stage. Un projet, qui est actuellement soumis aux autorités universitaires, aux directions d'écoles et aux associations du corps enseignant, améliorera considérablement cette formation.

Plusieurs types de section, de classes et d'enseignements ont été créés ou le seront à la prochaine rentrée scolaire.

Au collège moderne, la division tripartite, dès la première année, est renforcée. Elle est précédée de tests qui ont lieu à la fin de la VII^e primaire.

Au collège, une expérience d'enseignement par la méthode des mathématiques dites nouvelles va commencer dans quelques classes ; les classes parallèles de la même section suivront l'enseignement traditionnel. Dans quatre ans, au moment de la maturité, on verra les résultats. Dans d'autres écoles (collège moderne, école supérieure de jeunes filles) des essais de cette méthode, mais de moins grande envergure, auront lieu également.

L'école supérieure technique a ouvert, en septembre 1960, une nouvelle section, celle de génie nucléaire qui raccorde sur la deuxième année de la section d'électrotechnique. Elle ouvrira, en 1961, une section de génie chimique. Les programmes en ont été élaborés avec les représentants de l'industrie.

L'école supérieure de commerce a créé, avec la collaboration de l'office cantonal de la formation professionnelle, une classe d'employées de secrétariat dont le programme est quelque peu différent de celui des employées de commerce. Cette création n'a pas eu l'heure de plaisir à toutes les associations d'employés. Un nouveau programme général de l'école a été approuvé le 31 mai 1961.

Les apprentissages combinés, signalés dans la dernière chronique, remportent un succès évident. On en a créé un pour les menuisiers et les ébénistes.

Une classe nouvelle, celle des apprentis agriculteurs, s'est ouverte à l'école complémentaire professionnelle.

Les programmes de tous les enseignements donnés dans cette dernière école, revus avec les commissions d'apprentissage, sont introduits à l'essai pour deux ans.

Les apprentis sourds-muets, dès avril 1961, ont été envoyés à Lau-

sanne pour suivre les cours sur les disciplines générales avec leurs camarades des autres cantons romands. Ils continuent à recevoir à Genève les cours sur le technique de leurs métiers.

Dans plusieurs écoles secondaires inférieures, l'étude surveillée débutera à la prochaine rentrée. Elle est destinée aux élèves qui, pour divers motifs, se trouvent dans de mauvaises conditions pour travailler à domicile. Au collège moderne, 46 % des parents ont approuvé cette initiative.

L'école complémentaire professionnelle organise des cours de révision pour les disciplines générales, afin de mettre au même niveau les connaissances des apprentis dont la provenance est fort diverse. Elle donne aussi des répétitions pour les disciplines professionnelles.

D'autres mesures ont aussi pour but d'améliorer l'orientation des élèves. C'est ainsi que pour entrer de droit en VII^e du collège (à 12 ans), les élèves primaires devront avoir la note 4 absolue et non pas forcée. Au collège supérieur, les admissions ne seront définitives qu'après une période d'essai de trois mois.

Les visites d'entreprises, les conférences d'information se multiplient. L'université en a consacré deux à expliquer aux collégiens quels sont les types d'études qui s'ouvrent devant eux.

Les travaux de recherche sur le milieu social et l'orientation de la carrière des adolescents se poursuivent. Le professeur Roger Girod, avec divers collaborateurs, a publié en 1961 deux études sur ces questions; la première est intitulée « Les trois dernières années de la scolarité obligatoire », la seconde, « Après le terme de la scolarité obligatoire : apprentissage, travail immédiat, études. » Il faut signaler le processus de démocratisation en cours : 21 % des élèves du collège supérieur sont d'origine ouvrière. Cette évolution est beaucoup moins marquée à l'école supérieure de jeunes filles : la section latine n'y compte que 2 % de filles de manœuvres et 5 % de filles d'ouvriers (contre 18 % en section moderne).

Les élèves ont participé à divers concours. Signalons le succès de la Journée européenne des écoles.

Les représentations scolaires sont nombreuses. Une III^e latine du Collège a joué, en allemand, « Das heilige Experiment », drame en 5 actes de Fritz Hochwälder. Les jeunes filles de l'école supérieure, « Le Cid », « Iphigénie », « Antigone » (dont plusieurs scènes ont été répétées au théâtre d'Orange pendant une excursion), « Ces dames au chapeau vert ». Le groupe chorale a participé, ainsi que des classes primaires, à l'inauguration du quai Général Guisan.

Enseignement supérieur

L'Université connaît les mêmes difficultés que l'enseignement secondaire : les locaux sont insuffisants pour accueillir 3600 étudiants, alors que l'enseignement se diversifie de plus en plus et que les travaux de laboratoire et de séminaire prennent une importance accrue.

Les crédits pour les travaux, mentionnés plus haut, amélioreront la situation ; elle sera encore plus satisfaisante au moment où la Ville aura reconstruit le Museum d'histoire naturelle ; tout le bâtiment

que ce dernier occupe actuellement sera consacré à l'enseignement. En attendant ce jour faste, la Ville a bien voulu permettre l'installation d'une salle de travail pour 200 étudiants dans cette aile.

Mais un autre problème de locaux est aussi lancinant, celui du logement des étudiants. La construction de la cité universitaire a commencé ; pour l'achever, de nouveaux crédits sont demandés à l'Etat. Mais il faut passer le cap difficile de la période intermédiaire (qui durera jusqu'en 1963). Malgré l'ouverture du centre universitaire protestant, l'agrandissement projeté du centre catholique, la prochaine inauguration de la fondation Patino, les étudiants trouvent difficilement des chambres. Aussi l'Etat a-t-il ouvert à leur intention un bureau spécial de logement. Bien des personnes qui ne prennent pas d'étudiants chez elles se sont décidées à le faire, émues par les appels adressés au public.

L'Etat a créé à Drize le centre genevois pour la formation de cadres africains (Geneva African Institute). Il permet de loger des boursiers africains et de leur donner des enseignements complémentaires à leur formation. Cette formation s'inscrit dans l'action suisse en faveur des pays en voie de développement.

Le nouveau restaurant universitaire, plus vaste, mieux agencé que l'ancien, a été ouvert en avril 1961. Quelques jours plus tard, les étudiants le boycottaienrnt parce que le menu à 1,90 fr. ne comportait pas de fruits, ceux-ci étant comptés à part 20 centimes.

Même si les bâtiments universitaires doublaient de volume et si toutes les facilités de logement existaient, il n'en subsisterait pas moins un problème, celui de la sélection des étudiants. Les étudiants perpétuels sont à éliminer ; plusieurs l'ont été. Certains diplômes étrangers ne garantissent pas une formation suffisante : un tri est nécessaire. La connaissance préalable et suffisante du français est indispensable. Enfin, il faut tenir compte du fait que les promotions genevoises à forts effectifs vont s'inscrire, augmentées encore grâce aux mesures sociales ouvrant plus largement les études supérieures à tous les jeunes gens doués.

Pendant l'année académique, on a eu à déplorer trois décès de professeurs honoraires, MM. Pierre Arminjon, Fernand Châtillon et Georges Scelle, et celui d'un chargé de cours, le Dr Marcel Junod, anesthésiste à l'Hôpital, enlevé en pleine activité.

Plusieurs démissions ont été enregistrées ; celles de MM. Marcel Gysin, professeur ordinaire de minéralogie, de pétrographie et d'étude des gîtes métallifères, François Ackermann, professeur ordinaire de prothèse dentaire, Adrien Robinet de Cléry, professeur extraordinaire de droit constitutionnel comparé, John-Henri Oltramare, professeur extraordinaire de propédeutique chirurgicale, qui ont eu une longue et féconde carrière. M. Jean Meynaud, professeur extraordinaire de sciences politiques a démissionné après deux ans d'enseignement.

De nombreuses nominations complètent le corps professoral. Les nouveaux professeurs ordinaires sont MM. Ernest Heer, par appel, pour la physique nucléaire expérimentale, Michaïl Fischberg, pour la zoologie générale. M. Ernst Stueckelberg a repris sa chaire ordinaire de physique théorique. M. Bernard Gagnebin, précédemment chargé de cours de technique de la recherche, est devenu professeur ordinaire

ad personam aux facultés de droit et des lettres. Trois professeurs extraordinaires ont été nommés professeurs ordinaires : MM. Walther Habscheid, droit civil et procédure civile allemande, Jean Leymarie, histoire de l'art, Marc Vuagnat, minéralogie, pétrographie et étude des gîtes métallifères.

Plusieurs chargés de cours sont devenus professeurs extraordinaires : MM. Georges Béné, professeur associé, spectroscopie hertzienne, Bernard Glasson, matières médicales et prescription magistrale, Daniel Poyan, langue et littérature espagnoles, Zygmunt Estreicher, histoire de la musique, Herbert Schönle, droit commercial allemand. Et deux professeurs extraordinaires ont été nommés : MM. Hansjörg Huggel, anatomie et physiologie comparée, et Jacques Bernheim, médecine légale.

M. Henri Calsat a été nommé professeur d'urbanisme à l'école d'architecture et M. Marc Saugey, chef d'atelier d'urbanisme.

M^{me} Germanine Duparc, chargée de cours, est devenue professeur à l'Institut des sciences de l'éducation pour l'éducation de la petite enfance et la didactique des sciences naturelles.

Les nouveaux chargés de cours sont MM. Christoph Hauri, philologie germanique, Erwin Wildi, neuro-pathologie, Christian Dominicé, éléments de droit international public et droit constitutionnel comparé et, à l'Institut des sciences de l'éducation, MM. Henri Grandjean, problèmes relatifs à l'organisation des écoles, René Jotterand, direction de l'enseignement du premier degré, problèmes et expériences.

MM. Jean Deshusses et Adrien Jayet ont reçu le titre de professeur associé à la faculté des sciences.

Une catégorie nouvellement créée est celle de professeurs invités ; ce furent, pour l'année ou pour un semestre, MM. Torleif Ericson, théorie des noyaux, Ronald Mermod, physique nucléaire expérimentale, Jacques Prentki, particules étranges, Vassili Kiortsis, suppléant à la chaire de zoologie.

Neuf privat-docents ont été habilités à enseigner.

Une démission notable est encore à signaler, celle de M. Hermann Blanc, secrétaire général de l'université, qui atteint la limite d'âge et quittera ses fonctions le 31 décembre 1961. Instituteur en 1914, chef de bureau au département de l'Instruction publique en 1933, docteur ès sciences économiques, il devint en 1937 secrétaire de l'Université puis, tout récemment, secrétaire général, fonction nouvelle dont il a été parlé dans la chronique précédente. Son successeur est désigné en la personne de M. Bernard Ducret, licencié en droit, qui a travaillé dans plusieurs institutions s'occupant des étudiants et qui est secrétaire général de l'entraide universitaire mondiale. Il travaille dès le 1^{er} septembre 1961 aux côtés de son prédécesseur.

* * *

Prochainement, aura lieu à Genève la création du centre suisse d'information en matière d'enseignement et d'éducation, créé par la Conférence suisse des chefs de département de l'Instruction publique, et par la Confédération. Il répondra aux multiples demandes de renseignements reçues de l'étranger par les départements et aux enquêtes

nombreuses envoyées par les institutions internationales. Il ne remplacera pas la centrale universitaire de Zurich, qui gardera le secteur de l'enseignement supérieur.

* * *

La XXIV^e conférence internationale de l'Instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et l'UNESCO, s'est tenue à Genève du 3 au 14 juillet 1961. L'ordre du jour comportait, outre les rapports sur le mouvement éducatif dans les quatre-vingt-cinq pays représentés à la conférence, l'organisation de l'école primaire à maître unique et celle de l'éducation préscolaire.

* * *

Au terme de sa vingtième chronique, l'auteur prend congé de ses aimables lecteurs et les remercie de leur bienveillante attention. Dès le 1^{er} janvier 1962, il sera remplacé par le nouveau secrétaire général du département, M. René Jotterand, qui garde la direction de l'enseignement primaire. Quant à son successeur à la direction de l'enseignement secondaire, il n'est pas encore nommé au moment où il écrit ces lignes.

HENRI GRANDJEAN,
*secrétaire général du Département de
 l'Instruction publique,
 directeur de l'enseignement secondaire.*

Grisons

Organisation scolaire. — L'année dernière s'est déroulée sous le signe des préparatifs intenses pour la nouvelle loi scolaire. Après une nouvelle discussion dans le Petit Conseil et dans la Commission extraparlementaire, le projet a été discuté en première lecture par le Grand Conseil. Le Département de l'Instruction publique a en outre préparé un avant-projet de loi sur les traitements du corps enseignant. Enfin, il a élaboré un projet de loi sur l'orientation professionnelle, dans lequel sera incluse l'orientation des jeunes filles qui répond à un besoin urgent.

De nouveau, au début de l'année scolaire 1960/1961, les postes d'instituteurs dans les écoles primaires et secondaires n'ont pu tous être tenus par des maîtres brevetés. 14 écoles (contre 8 précédemment) ont dû être dirigées par des normaliens de dernière année. Il est aussi difficile de trouver des maîtres qualifiés pour les écoles secondaires.

Surveillance des écoles. — La Commission d'éducation s'est occupée surtout de la nomination de maîtres pour l'Ecole cantonale ; là aussi le manque de maîtres pour les écoles moyennes rend la tâche difficile.

Les inspecteurs cantonaux se sont attachés entre autres à la révision du plan d'études pour les écoles primaires.

Ecoles populaires. — Le Petit Conseil a alloué à des communes pauvres, pour le payement des instituteurs, des subsides pour 65 000 fr.